



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

MAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>	COURRIER ARRIVE LE 15 SEP. 2018 MAIRIE D'ARRADON	DGS	<input checked="" type="checkbox"/>
HPG	<input type="checkbox"/>		AD	<input type="checkbox"/>
JPP	<input type="checkbox"/>		DT	<input type="checkbox"/>
CC	<input type="checkbox"/>		ADQ	<input type="checkbox"/>
FG	<input type="checkbox"/>		AG	<input checked="" type="checkbox"/>
ALJ	<input type="checkbox"/>		EVA	<input type="checkbox"/>
HDB	<input type="checkbox"/>		COM	<input type="checkbox"/>
SB	<input type="checkbox"/>		ECO-T	<input type="checkbox"/>
JG	<input checked="" type="checkbox"/>		MED	<input type="checkbox"/>
SEC-E	<input type="checkbox"/>		LUC	<input type="checkbox"/>
PM	<input type="checkbox"/>	CCAS	<input type="checkbox"/>	

N°

Urba

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan

Service Urbanisme et Habitat
Unité Urbanisme et Aménagement Est

Affaire suivie par : Patrick Laly
SUH/UAE/PL/VLV
Tél. : 02 97 68 13 74
Mél : patrick.laly@morbihan.gouv.fr

Objet : Commune d'Arradon
Modification n° 2 du PLU

Vannes, le **12 SEP. 2018**

Le préfet du Morbihan
à

Monsieur le Maire
2 place de l'Eglise
56610 Arradon

Par arrêté du 17 août 2018, vous avez engagé une procédure de modification de votre plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 9 décembre 2013 et modifié le 2 mai 2017.

Celle-ci a pour objet de :

- réduire la zone Ubb de Kerrat au bénéfice d'une zone Na,
- définir la notion d'aire naturelle de stationnement.

L'analyse de ce dossier n'appelle pas de remarque de ma part.

Il conviendra de diffuser à l'ensemble des personnes publiques associées, la note de présentation liée à la procédure en cours ainsi que les pièces du PLU directement substituables et notamment la planche graphique en entier.

Pour le préfet

le directeur départemental des territoires
et de la mer

Patrice Barruol